

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

**PRÉSENTS** : Jean-Yves ROHART, Sandra PAILLOT, Christelle CHAMPEAUX, Monique GATOT, Pascal MISCHIERI, Fabrice HASSE, René NAUDET, Patrice DELAHAIGUE

**ABSENTS EXCUSES** : Gladys CEAUX, Rafaël MAESTRO

**ABSENTS** : Laurent INISAN, Emmanuelle MARTRENCHARD, Frédéric ROBERT Anthony DUMERSAT, Hélène ROBINET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sandra PAILLOT.

Madame la secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n° 28**

**OBJET** : Approbation du Compte de gestion 2017 Bâtiments locatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**vote le compte de gestion 2017 Bâtiments locatifs.**

### **Délibération n°29**

Objet : Décision modificative

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget bâtiments locatifs les opérations suivantes :

En section d'investissement

Au chapitre 21 augmentation recette : 20 000.00€

En section de fonctionnement :

Au chapitre 23 augmentation dépense : 20 000.00 €

### **Délibération n°30**

Objet : Décision modificative

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget bâtiments locatifs les opérations suivantes :

Fonctionnement :

Au compte 615228 augmentation dépense : 500.00€

Au compte 774 augmentation recette : 20 500.00€

Investissement :

Au compte 2313 augmentation dépense : 20 00.00€

### **Délibération n°31**

**Objet** : Incorporation à titre gratuit biens immobiliers sur domaine communal

Monsieur le Maire, donne lecture d'un arrêté préfectoral en date du 06/04/2018 constatant la vacance de biens sur le territoire de la Commune de Saint Germain du Salembre.

Sont présumées vacantes et sans maître les parcelles désignées ci-après :

AW n°243

AE n°101.

Il informe que la commune de Saint Germain du Salembre peut procéder à l'incorporation à titre gratuit les biens immobiliers susvisés au domaine communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Décide**, d'incorporer les dites parcelles au domaine communal.

### **Délibération n°32**

Objet : Décision modificative

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget bâtiments locatifs les opérations suivantes :

Investissement dépenses :

Au compte 2031 diminution de 3961.00€  
Au compte 2132 augmentation de 3961.00€

### **Délibération n°33**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget Lotissement communal les opérations suivantes

Investissement dépenses  
Au compte 1641 augmentation des crédits : 33 000.00€

### **Délibération n°34**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget Bâtiments locatifs les opérations suivantes

Investissement dépenses :  
Au compte 2132 augmentation des crédits : 31 865.11€  
Au compte 2313 diminution des crédits :31 865.11€

### **Questions diverses :**

#### **= Travaux maison Magne :**

Pascal Mischieri, qui dirige le chantier de rénovation de la maison Magne fait le point sur l'avancée des travaux.

L'électricité a été remise aux normes, les menuiseries changées, les peintures refaites, etc.... Des nids d'abeilles ont été découverts dans les conduits de cheminée, il a fallu les enlever ce qui s'est avéré assez compliqué et ce qui a retardé les travaux.

La locataire devrait pouvoir aménager courant août.

#### **= Ancienne scierie :**

L'ATD doit venir le 18 juillet pour nous faire un avant-projet. Avant cela, il est décidé de se réunir sur place afin de définir exactement quels sont nos desiderata. Celle-ci aura lieu mercredi 11 juillet à 17h30 en présence des conseillers qui le souhaitent.

#### **= Inauguration de la place de l'église :**

Celle-ci est programmée le 29 septembre 2018 en présence de Madame la Préfète.

#### **= Tour du pré :**

Monique Gatot souhaiterait que l'on étudie la possibilité de consolidation de la tour dans le pré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45